

- 113 Voies d'eau

**113 Voies d'eau**  
**Propositions financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/4**

**Service Chef de file :**

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2016 en matière de voies d'eau relatifs à l'entretien et l'exploitation des trois bacs rhénans, propriétés du Département.

Le Département exerce par ailleurs des compétences volontaires de soutien à l'activité fluviale, en particulier le Port Autonome de Strasbourg, permettant de renforcer le rôle économique du Bas-Rhin dans ce domaine et favoriser le report modal du transport de marchandises vers des modes moins polluants.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
1131	F	Bacs rhénans	872 200,00	872 200,00
1131	I	Bacs rhénans	350 000,00	100 000,00
1132	I	Port autonome et voies navigables	93 025,30	-*

(\*) Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).

**1131- Bacs rhénans**

L'exploitation des bacs rhénans est assurée en régie par le Département du Bas-Rhin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date d'échéance de la convention qui en confiait la gestion au Service de la Navigation.

Sur l'ensemble des crédits proposés, 100 000 € sont réservés aux dépenses d'investissement et 872 200 € concernent les crédits de fonctionnement.

Les investissements concerneront en 2016 la dernière phase de remotorisation des deux bacs automoteurs Rhinau et Drusenheim, le renouvellement du système de détection incendie du Bac Drusus, ainsi qu'une étude de renouvellement des propulseurs obsolètes des bacs.

Les crédits de fonctionnement proposés pour 2016 sont identiques à ceux de 2015. L'essentiel de ces crédits correspond à la fourniture du carburant pour les deux bacs automoteurs (350 000 €), à la maintenance des installations et aux frais d'entretien préventif et curatif des trois bacs (425 000 €). Les autres dépenses de fonctionnement concernent l'énergie électrique, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les véhicules de liaison, et le petit entretien du matériel et outillage, nécessaires au bon fonctionnement du service.

S'agissant des recettes, les inscriptions proposées s'élèvent à 350 000 €. Elles correspondent pour un montant de 335 000 € à la participation de l'Allemagne aux frais d'investissement et de fonctionnement engagés sur le bac Drusus assurant la liaison Drusenheim / Greffern, auxquels l'Allemagne participe à raison de 50 % de la dépense globale, en application de la convention signée entre le Département du Bas-Rhin et le Land de Bade-Wurtemberg le 30 septembre 1966. Les 15 000 € de recettes complémentaires proviennent du remboursement par Europa Park de la prestation de service, assurée sur sa demande par le bac Rhenanus, de deux heures supplémentaires de fonctionnement pendant l'ouverture hivernale du parc (décembre).

Parallèlement, est engagée en 2016 une réflexion sur le mode de gestion de ces bacs, avec en particulier l'examen d'une tarification éventuelle.

Ces 3 bacs, issus des réparations des dommages de guerre et des opérations de canalisation du Rhin, ont des fonctions, des fréquentations, des statuts et régime juridiques, des conceptions techniques et des âges très différents. Mais, ils contribuent, en complément des ponts, à la mobilité transfrontalière, intéressant particulièrement des travailleurs frontaliers. Cependant, sur les 60 bacs en service sur le Rhin entre le lac de Constance et son embouchure aux Pays-Bas, seuls les trois bacs bas-rhinois sont gratuits. Les enjeux en terme de coût pour notre collectivité peuvent être évalués en ordre de grandeur annuel à 1 M€ pour le fonctionnement technique des bacs (budget qui fait l'objet du présent rapport), environ 1 M€ de frais de personnels (pour une navigation diurne 365 jours par an) auxquels il convient d'ajouter de l'ordre de 1 M€ d'amortissement de l'investissement (renouvellement tous les 30 à 40 ans).

### **1132 – Port Autonome et voies navigables**

D'une façon générale, la politique du Conseil Départemental en matière de transports de marchandises s'inscrit dans le cadre plus global de la plurimodalité en encourageant le recours à des modes alternatifs à la route, plus propres et générateurs de moins de nuisances diverses.

En effet, seul le transport par la route apporte la flexibilité et la souplesse permettant de répondre aux évolutions économiques et en particulier à l'éclatement des fonctions productives et logistiques sur le territoire. En dessous d'un seuil qu'on peut évaluer à 500 km, les autres modes de transport (fer, air, voie d'eau) ne sont que très peu attractifs d'autant plus que l'étalement des zones d'activités implique souvent leur combinaison avec le mode routier.

En raison de l'intérêt des modes de transports alternatifs sur le plan du développement durable et des problèmes de congestion routière en particulier aux abords de Strasbourg, un des axes de la politique transports de la collectivité départementale a ainsi depuis de nombreuses années consisté à encourager le développement du transport combiné, associant le mode routier aux autres modes.

Le Conseil Départemental s'implique très concrètement dans la relance de la voie d'eau et dans le développement des activités du Port Autonome de Strasbourg, d'une part en participant financièrement aux investissements destinés à moderniser les infrastructures de chargement/déchargement des conteneurs, mais aussi en favorisant l'accès routier au Port de Strasbourg (via le financement de la Rcade sud notamment).

Le contrat de plan Etat Région 2015 – 2020 intègre ainsi un ensemble de projets sous l'angle de la « mobilité multimodale », dont le soutien à l'activité du Port Autonome de Strasbourg.

Les deux opérations ci-après sont concernées :

Nom du projet	Coût global	Participation CD
<b>Aménagements site de Strasbourg</b>	11,5 M€	541 k€
<b>Aménagements site de Lauterbourg</b>	9 M€	450 k€
<b>TOTAL</b>	20,5 M€	991 k€

Les crédits qui seront engagés pour 2016 dépendront des appels de fonds que fournira le Port Autonome de Strasbourg, et des crédits disponibles conformément au rapport budgétaire sur l'investissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 113 - voies d'eau, pour un montant total de 972 200 €.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY